Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_137-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	03/06/2026
Date d'affichage de la convocation	03/06/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs :

M.Antoine DUREPAIRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/06-137 : Objet : Union des entreprises – Demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Mme Claudine Coudray, 3ème Adjointe

L'Union des entreprises sollicite une subvention exceptionnelle de 156,00 €, suite à l'achat direct de 500 gobelets réemployables à utiliser lors de leurs manifestations. Mme Coudray précise que ces verres portent le logo de la commune.

Depuis 2022, cette association ne sollicite plus de subvention annuelle. La dernière subvention perçue à ce titre s'élevait à 157.32 €.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_137-DE

Enfin, il est rappelé que chaque année, une ligne de crédits est ouverte pour financer des subventions exceptionnelles. Pour 2026, le montant voté est de 2000,00 €. A ce jour, la somme de 164.13 € reste disponible.

Au vu de ces éléments, la commission des finances a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 156.00 € à l'Union des Entreprises de Romagné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 04/06/2026
Après avoir entendu l'exposé de la 3ème Adjointe et les débats,

Le conseil municipal de Romagné, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par:
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de verser une subvention de 156,00 € à l'Union des Entreprises de Romagné.
- **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture De Rennes le* : 15/06/2026
- *de la publication : Le : 15/06/2026*

Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Antoine DUREPAIRE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)